



Un budget d'avenir

Le budget primitif du conseil général de Meurthe-et-Moselle s'équilibre en dépenses et en recettes à 821 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 631,8 M€ et les dépenses d'investissement à 189,2 M€. Il conforte le *Plan collèges nouvelles générations*, lance d'ambitieux programmes (Centre des mémoires à Nancy, Forum des paysages et de la biodiversité à Sion) et confirme la vocation solidaire et de proximité du département (développement social, économie solidaire, allocations individuelles de solidarité).

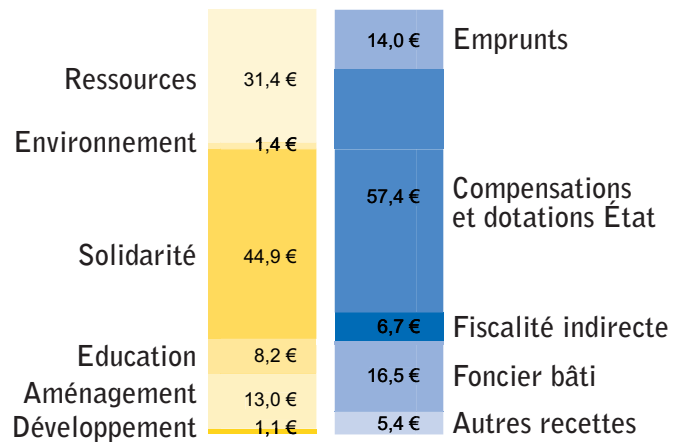
Le financement du budget primitif 2014 pour 100 euros de budget



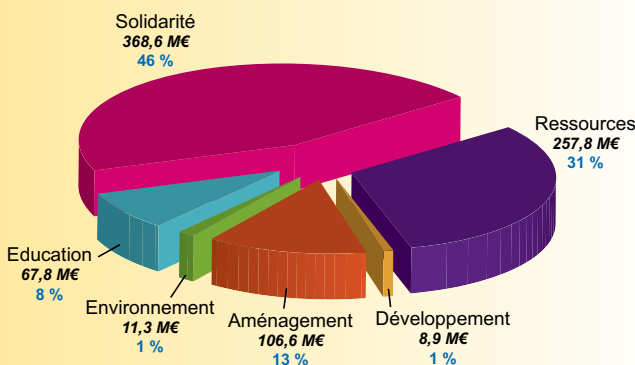
SACHEZ-LE

- Budget du conseil général **821 M€**
- Fonctionnement **631,8 M€**
- Investissement **189,2 M€**
- Fiscalité directe (foncier bâti) **135,6 M€**
- Fiscalité transférée, compensation et dotations de l'État **471 M€**
- Autonomie fiscale du département **17 %**
33 % en 2010
- Allocations de solidarité (dépenses) **211,2 M€ + 8,42 %**
[APA : 68,1 M€, RSA : 116,6 M€, PCH : 26,5 M€]
- Dette par habitant (au 31/12/2012) **364 €**
[Meuse : 980 €, Moselle : 385 € ; Vosges : 780 €]
- Capacité de désendettement **3,2 ans**
[Meuse : 6 ans, Moselle : 5 ans ; Vosges : 4,3 ans]

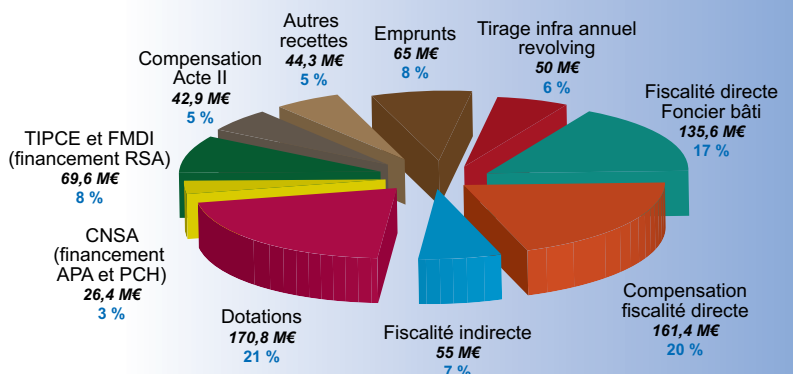
DÉPENSES RECETTES



DÉPENSES 821 M€



RECETTES 821 M€



14

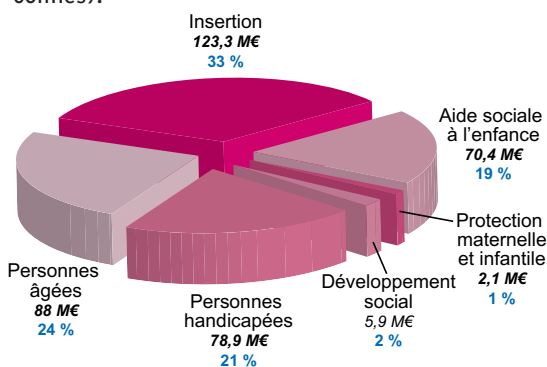
chiffres clés pour 2014

- **Château des Lumières à Lunéville** 1,9 M€
(total déjà investi 34,2 M€)
- **Forum des paysages et de la biodiversité à Sion** 1,4 M€
(coût total du projet 4 M€)
- **Artem** 1,9 M€
(participation globale du conseil général de 9,6 M€)
- **Liaison routière Belval** 2,4 M€
(coût total du projet 10,5 M€)
- **Centre des mémoires** 16 M€
(coût total du projet 32,7 M€)
- **Collèges** 39,6 M€
- **Insertion et économie solidaire** 124,4 M€
- **Personnes âgées** 88 M€
- **Personnes handicapées** 78,9 M€
- **PMI et aide sociale à l'enfance** 72,5 M€
- **Aide aux communes et intercommunalités** 30,1 M€
- **Routes** 35,4 M€
- **Transports Ted'** 38,8 M€
- **Environnement** 9,9 M€

Solidarité

En 2014, la mission mobilise **368,6 M€**

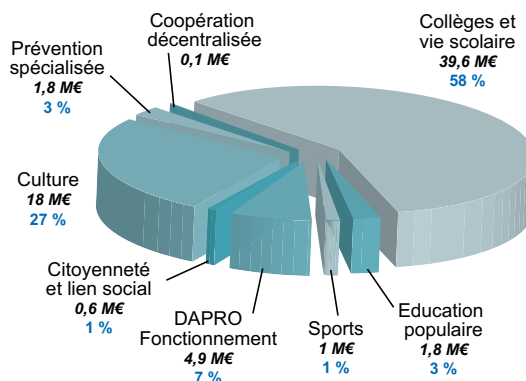
Les politiques publiques d'insertion s'élèveront à 123,3 M€ (dont 116,6 M€ pour le RSA). Le département poursuivra les actions permettant l'accès des bénéficiaires du RSA à un emploi digne et durable. Pour ce qui concerne les personnes âgées, dans l'attente d'une possible évolution des compétences départementales, le budget 2014 s'élève à 88 M€ dont 68,1 M€ pour le versement de l'APA, 19 M€ pour les frais de séjour en établissement et 1 M€ de subvention d'investissement. La politique Personnes Handicapées s'élèvera à 78,9 M€ dont 26,5 M€ au titre de la PCH ; 4,9 M€ au titre de l'allocation compensatrice tierce personne, 1,1 M€ pour la MDPH et 46,4 M€ pour les frais de séjour en établissement. Une enveloppe de 5,9 M€ sera ouverte en 2014 pour le développement social dont 3,5 M€ pour les actions en faveur du logement des personnes et 2,1 M€ pour les actions sociales de proximité. 2,1 M€ sont affectés à la protection maternelle et infantile et 70,4 M€ à la protection de l'enfance (15,5 M€ pour la prévention et l'aide à domicile et 54,9 M€ pour l'accueil des enfants confiés).



Éducation

En 2014, la mission mobilise **67,3 M€**

Les moyens globaux consacrés à la prévention spécialisée s'élèveront à 1,8 M€. L'internalisation des missions de l'AC2M au 1^{er} janvier 2014 renforcera les missions de conseil du département. Il continuera d'accompagner les partenaires œuvrant dans l'animation culturelle et soutiendra les manifestations et projets culturels d'envergure. L'année 2014 verra la poursuite de l'Inventaire départemental consacré au mobilier religieux, à l'orfèvrerie ainsi qu'aux portes monumentales du Lunévillois. Le département s'inscrit dans le projet de mémoire du centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-1918. Côté lecture publique, l'année 2014 verra le lancement des études du projet d'extension et de restructuration de la Médiathèque départementale. La construction du Centre des mémoires se poursuivra. 39,6 M€ seront consacrés aux collèges, notamment au PCNG. 1,8 M€ sont attribués au soutien à l'éducation populaire, 1 M€ aux sports et 130 000 € à la Coopération décentralisée. 4,9 M€ seront consacrés aux projets éducatifs dans les territoires.



AC2M
Agence
Culturelle et
Meurthe-et-
Moselle

APA
Allocation
personnalisée
d'autonomie

MDPH
Maison
départementale
des personnes
handicapées

PCH
Prestation de
compensation
du handicap

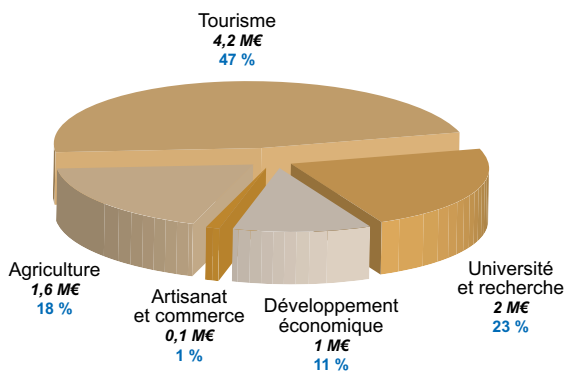
PCNG
Plan Collèges
Nouvelles
Génération

RSA
Revenu de
solidarité
active

Développement

En 2014, la mission mobilise **8,9 M€**

Le département s'est engagé avec l'Etat en 2013 dans la lutte contre le chômage des jeunes par un soutien particulier au déploiement des emplois d'avenir. Le budget 2014 favorisera la création d'activités dans le secteur de l'économie solidaire ou sous des formes de coopératives par une aide à l'ingénierie et au démarrage. Le département poursuit son soutien auprès des très petites entreprises, à la Chambre des métiers, dans le domaine agricole, le Laboratoire vétérinaire et d'analyses départementales ainsi qu'aux étudiants, à l'université et à la recherche (1,9 M€ pour Artem).

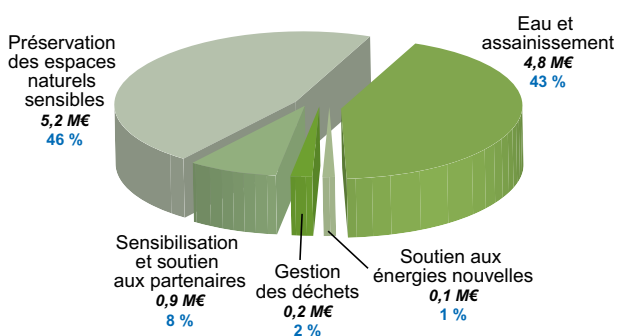


Environnement

En 2014, la mission mobilise **11,3 M€**

L'année 2014 verra l'aboutissement de la création du Forum des paysages et de la biodiversité sur le site de Sion pour un programme total de 4 M€ (1,4 M€ de crédits 2014). De plus, le département poursuit la gestion de ses ENS à hauteur de 2,1 M€ (dont 800 000 € pour aider les communes et les intercommunalités). Le diagnostic sanitaire des arbres d'alignements remarquables des routes départementales se poursuivra en lien avec le CAUE, plus particulièrement sur les alignements des RD 914 et RD 907.

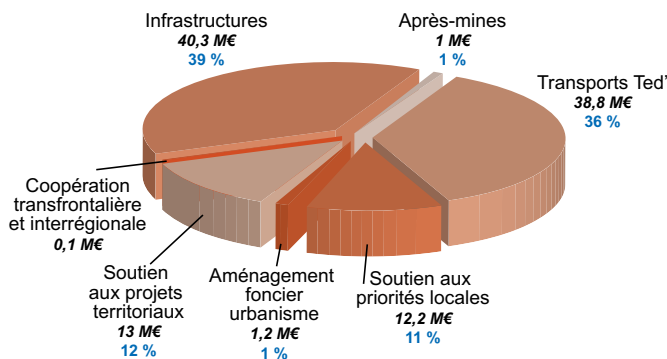
L'année 2014 verra la finalisation de la révision du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et l'élaboration du Plan des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics. Le soutien aux énergies nouvelles et à l'assainissement des collectivités a été intégré dans le CTDD 2012-2015.



Aménagement

En 2014, la mission mobilise **106,6 M€**

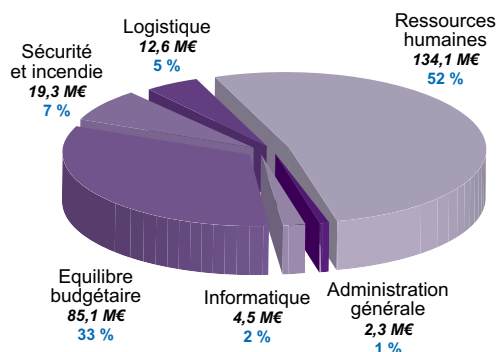
Les CTDD 2012-2015 permettent de soutenir les investissements des communes et intercommunalités. Plus de 25 M€ y sont concacrés. Côté aménagement foncier et urbanisme, outre les opérations déjà engagées, trois nouvelles opérations sont programmées à Arnville, Pexonne et Allain (dans le cadre de la liaison A330/A31). L'appui aux opérations après-mines et les programmes européens sont confirmés. Côté routes, 25,5 M€ d'investissement sont prévus dont 4,4 M€ pour les opérations neuves, 5,5 M€ pour les ponts, 12,5 M€ pour les grosses réparations, sans oublier 2,3 M€ pour la 2^e phase du TGV-Est. 9 M€ de fonctionnement sont consacrés à l'entretien et à la maintenance des routes départementales, 1,3 M€ pour les ponts. 4 M€ sont affectés au réseau départemental à hauts débits *Proximit-e*. Par ailleurs, 23,8 M€ sont consacrés aux transports scolaires et 14,4 M€ aux transports réguliers.



Ressources

En 2014, la mission mobilise **257,8 M€**

La mission concerne les ressources humaines (134,1 M€), la logistique (12,6 M€), les systèmes d'information (4,5 M€) et l'administration générale (2,3 M€). Notons, en termes de ressources humaines, les choix de la collectivité en matière d'internalisation des organismes CAPEMM, ADT et AC2M. La mission Ressources assure également la prise en charge de la sécurité au travers du SDIS (18,9 M€ en 2014) ainsi que l'entretien des bâtiments départementaux accueillant les services de la gendarmerie nationale. Signalons que l'annuité 2014 de la dette s'élève à 34,8 M€.



ADT
Agence départementale
Tourisme

CAPEMM
Agence de développement
économique de Meurthe-et-Moselle

CAUE
Conseil d'architecture,
d'urbanisme et de l'environnement

CTDD
Contrat territorialisé de développement durable

ENS
Espace naturel sensible

SDIS
Service départemental d'incendie et de secours

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Après un long combat, la reconnaissance de l'ampleur du passif accumulé au détriment des départements depuis 10 ans est désormais partagée. Les accords scellés entre l'Etat et les départements le 22 octobre 2012 et le 16 juillet 2013 ont permis de poser un calendrier de travail dont les premières étapes ont été franchies. L'Etat a débloqué début 2013 un fonds exceptionnel de soutien aux départements, à hauteur de 170 M€, dont 3,7 M€ pour la Meurthe-et-Moselle. Le Premier Ministre a annoncé le 16 juillet 2013 une première étape de mise en œuvre d'une juste compensation du décalage des 3 allocations individuelles de solidarité à une hauteur estimée à 2,1 milliards d'euros pour l'ensemble des départements.

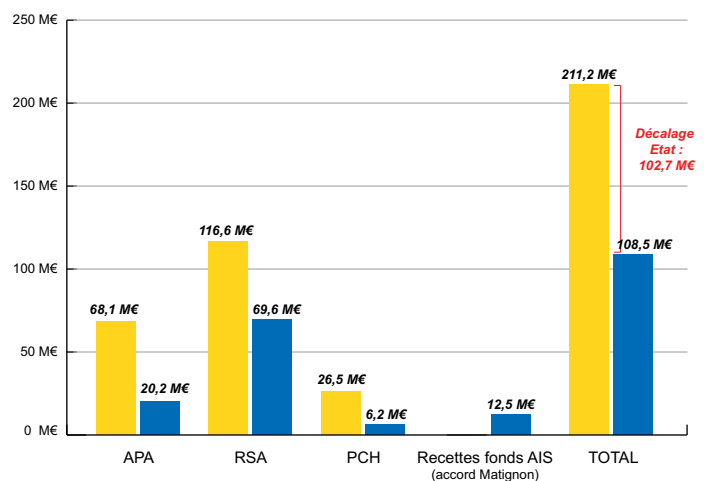
L'Assemblée Nationale a adopté le transfert d'un fonds de 827 M€ aux départements. Les parlementaires ont également adopté une mesure de relèvement du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les années 2014 et 2015, permettant une recette allant au niveau national jusqu'à 1,3 milliard d'euros.

Enfin, le gouvernement a fait valider le principe et la mise en œuvre d'un nouveau fonds de péréquation des DMTO de 650 M€, permettant une plus juste redistribution de ces recettes au profit des départements qui ont une forte charge d'AIS. C'est la première fois depuis 11 ans qu'existent ces 3 allocations, qu'un gouvernement porte enfin une attention aux finances départementales. Une grande étape est franchie.

Elle consacre de manière précise et formelle le début d'une plus forte et plus juste compensation de la charge nette des trois AIS qui concernent plus de 30 000 familles en Meurthe-et-Moselle.

Pour 2014, les prévisions de dépenses s'élèvent à 211,2 M€. Elles sont en augmentation par rapport à 2013 de 8,4 %. Les recettes seront de 108,5 M€ (+ 12,2 %). D'ores et déjà, ces recettes prennent en compte un premier financement de 12,5 M€ au titre des accords du 16 juillet dernier et feront l'objet d'un complément au cours du premier semestre 2014.

Décalage 2014 des allocations individuelles de solidarité



4 enjeux

- Intégrer les résultats intervenus au niveau de la négociation avec l'Etat sur les allocations individuelles de solidarité.
- Poursuivre les efforts de la collectivité en matière de maîtrise des dépenses dans une période particulièrement rude pour les citoyens dans un contexte international, européen et national qui reste très tendu.
- Confirmer et assurer l'investissement massif autour du *Plan collèges nouvelles générations* (270 M€).
- Tenir compte de la prolongation du mandat de l'assemblée départementale annoncée jusqu'en 2015.

3 piliers

- Préserver la santé financière de la collectivité.
- Rester ambitieux, particulièrement dans le domaine de l'investissement.
- Rester exigeant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement du conseil général.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques-Baudot C0 900 19 - 54035 Nancy cedex
03 83 94 54 54 / www.cg54.fr

Stabilité fiscale reconduite

Rappelons qu'après la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité directe locale en 2010, le département ne dispose plus, en terme de fiscalité directe locale, que de la seule taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour laquelle il décide de son taux. Malgré des dépenses obligatoires en hausse, et ainsi qu'elle s'y était engagé en 2013, l'assemblée départementale a décidé pour la seconde année consécutive de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti.

En 2014, ce taux restera donc de 17,24 %.

Ce choix politique est rendu possible par une maîtrise des dépenses et un recours modéré à l'emprunt.

À titre de comparaison, la fiscalité des départements voisins en 2013 est de 25,72 % en Meuse (25,72 % en 2012), 12,71 % en Moselle (12,46 % en 2012) et 22,70 % dans les Vosges (22,32 % en 2012).